



Indemnités journalières

Par **Lisapls67**, le **02/09/2021** à **19:20**

Bonjour à tous,rnrnJ'ai jamais posé de questions sur un forum mais je pense que c'est le moment...rnrnJe suis en arrêt depuis presque 1 mois maintenant, le 31/08 j'ai pu télécharger mes indemnités journalières que j'ai dû transmettre à mon employeur car c'est lui qui me les verse.rnLa comptabilité m'a répondu que les paies d'août sont clôturées et que ce sera mis sur la fiche de paie de septembre seulement, or j'ai des factures à payer, un crédit etc et sans salaire je ne peux pas vivre.rnrnJ'ai vu sur internet qu'ils sont dans l'obligation de me verser 1 salaire par mois, est-ce que je peux agir pour faire valoir de mes droits ? Sont-ils dans l'obligation de me verser immédiatement ces indemnités ? Je ne peux vraiment pas vivre ce mois-ci sans salaire... Et je pense que ce serait pareil pour tout le monde.rnrnMerci d'avance pour votre réponse !

Par **Visiteur**, le **03/09/2021** à **08:11**

Bonjour,rnrn<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2308>rnrn<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3053>rnrnEffectivement, vous pouvez vous référer à la législation pour exiger un versment, ne serait-ce même que provisoire avant décompte final...

Par **Lisapls67**, le **03/09/2021** à **08:14**

Bonjour,rnrnMerci pour votre réponse.rnrnCe que j'aimerais surtout savoir c'est est-ce qu'ils sont dans l'obligation de me verser mon salaire même si j'ai envoyé le bordereau d'indemnités

journalières le 31/08 quand ils clôturent les fiches de paie ?
Je ne pouvais pas l'envoyer avant car ce n'était pas complet... Et il me faut cet argent.
Merci d'avance !

Par **Visiteur**, le **03/09/2021** à **08:26**

Il conviendrait de lui écrire en R/AR en lui rappelant que ces manquements vous causent des préjudices et qu'il vous faudrait un acompte le plus rapidement possible...
À défaut de réaction, il faudra sûrement saisir le Conseil de prud'hommes et demander des dommages intérêts.

Par **Lisapls67**, le **03/09/2021** à **08:44**

Je pense que je vais appeler l'inspection du travail juste après pour obtenir également des informations, si elle me dit que je peux agir je vais appeler directement mon entreprise.
Et si jamais il n'y a pas de réaction je vais plus loin oui....
Ça paraît correct ?